

COURS

CONNAISSANCE ET MONDIALISATION

- Accroche
 - Chaque zone économique a un intérêt stratégique à maximiser le nombre de dépôts de brevet et d'autant plus que le spectre de ces brevets est large, afin d'asseoir leur monopole temporaire sur une large zone.
 - Faciliter la procédure de dépôts de brevet en Europe avec la création d'un brevet unique européen applicable sur l'ensemble des zones nationales : procédure d'obtention moins coûteuse et plus rapide.

- Définitions
 - Connaissance
 - Ensemble des savoirs détenus par les individus, les organisations (entreprises, collectivités territoriales, laboratoire de recherche...). Cette connaissance est le résultat du traitement de l'information et/ou de l'expérience.

La connaissance possède quelque chose de plus que l'information : elle renvoie à la capacité que donne la connaissance à engendrer, extrapoler et inférer de nouvelles connaissances.
 - La connaissance présente les caractéristiques d'un bien public, non rival et non excluable a priori, soumis au risque de sous-production. Et en tant que bien public mondial, l'optimum social sera alors atteint si l'information et la pratique à la base de cette connaissance sont largement diffusées afin de profiter au plus grand nombre.
 - Rôle des administrations publiques dans la production et la diffusion de la connaissance
 - Subventionner sa production en organisant et finançant le système éducatif à tout niveau.
 - Favoriser l'émergence de nouvelles connaissances en finançant la recherche publique, voire en subventionnant ou accompagnant la recherche privée (Banque Publique d'Investissement par exemple).

- Réglementer l'octroi et la durée des brevets, pour favoriser son essor (constitution d'un monopole transitoire : bien public impur car excluable temporairement). Le brevet permet la divulgation partielle des nouvelles connaissances, des innovations mais protège temporairement leurs utilisations.
- Mondialisation
 - Processus d'interdépendance croissante des économies par des échanges commerciaux, financiers, informationnels, humains ou culturels, menant à la constitution d'un espace économique mondial de plus en plus intégré.
- Problématique : dans quelle mesure la mondialisation favorise-t-elle la création et la diffusion des connaissances ?

I. LA MONDIALISATION FAVORISE LA CREATION ET LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SOUS CERTAINES CONDITIONS

A. LA MONDIALISATION ENCOURAGE LA CREATION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES

1. LA MONDIALISATION ENCOURAGE LA CREATION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES AU NIVEAU DES ENTREPRISES

- Augmentation de la concurrence entre entreprises : course à la connaissance par une course à l'innovation et au dépôt de brevets pour se différencier des concurrents. Processus dynamique d'entraînement.
 - Joseph Schumpeter (1942) considère que sans perspectives de prix supérieurs au coût marginal, sans rente de monopole au moins temporaire, les entreprises n'ont que peu d'incitations à investir dans la création de nouvelles connaissances.
 - Exemple : Apple propose des produits à la frontière technologique qui le soustraient partiellement à la concurrence internationale (monopole provisoire).
- Cela peut favoriser des rapprochements entre entreprises (synergie, transfert et mutualisation de connaissances). Problème avec le droit de la concurrence ? pas vraiment.

Au contraire par exemple en Europe, ce type d'accord est favorisé : ententes pour « *promouvoir le progrès technique et économique* ».

- **Exemple** : entente General Electric et Pratt & Whitney (63 % du marché) en 1996 pour concevoir, produire et commercialiser le moteur de l'A380, validée par la Commission Européenne car contribue au progrès technique, favorable aux consommateurs et susceptible d'éviter un monopole de Rolls Royce (mais strictement limitée à ces moteurs).
- Favorise la diffusion de la connaissance par les externalités positives, par des canaux de transmissions renouvelés (internet...), même si cette diffusion peut se révéler un frein à la création de connaissances si l'entreprise ne bénéficie pas in fine de cette création (biens publics)...

2. LA MONDIALISATION ENCOURAGE LA CREATION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES AU NIVEAU DES ETATS

- Stratégie Europe 2020 : « *la coordination de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive offre trois priorités majeures pour renforcer l'économie européenne : développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation [...]* ».
- Mise en concurrence par le biais du benchmarking entre Etats européens.
- Partenariats publics/privés au sein et entre Etats. **Exemple** : pôles de compétitivité.
- Source de compétitivité hors-prix et effets d'agglomération par des forces centripètes (modèle cœur-périphérie de Paul Krugman, 1991).

B. CERTAINES CONDITIONS DOIVENT ETRE CEPENDANT VERIFIEES AFIN D'EVITER CERTAINS EFFETS PERVERS

1. DES OUTILS PEUVENT FAVORISER LA CREATION ET LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

- Pour stimuler la création et à la diffusion de connaissances de manière optimale au niveau mondial, des outils/mécanismes peuvent être mis en place comme le brevet.

- Incitatif : constitution d'un monopole temporaire, recouvrement des coûts de R&D...
- Vertueux : permet de détailler l'innovation et améliore sa compréhension, puis sa diffusion à terme.

2. CES OUTILS PEUVENT EUX-MEMES ENTRAINER CERTAINS EFFETS PERVERS A COMBATTRE

- Risque d'appropriation néfaste de la connaissance au détriment des plus vulnérables (PME, pays en développement).
- Le monopole conféré à l'inventeur peut coûter cher au consommateur.
- Le monopole conféré à l'inventeur n'est que temporaire et souvent limité sur une zone géographique.
- Risque d'une course à la connaissance et à l'innovation. Ce qui peut dissiper le surplus lié à l'innovation.
- Exemples
 - Problème de la « brevetabilité du vivant » dans les accords ADPIC de 1994. ADPIC : accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce → pour intégrer les droits de propriété intellectuelle dans le système OMC
 - Recours à des solutions privées comme le secret, utilisé par Coca-Cola.

II. LA MONDIALISATION PEUT S'OPPOSER A LA CREATION ET A UNE UTILISATION VERTUEUSE DE LA CONNAISSANCE

A. LA MONDIALISATION PEUT ETRE DESTRUCTRICE DE CONNAISSANCES

1. LA MONDIALISATION REDUIT LE POTENTIEL CREATIF DES ACTEURS ECONOMIQUES

- Homogénéisation de la connaissance et disparition de spécificités et richesses culturelles, langues locales. Exemple : langues aborigènes.

- Les connaissances sont liées entre elles et les inventeurs dépendants d'une précédente connaissance sont obligés d'attendre que le procédé dont ils ont besoin soit rendu public ou qu'on leur vende une licence d'exploitation.
- Diffusion de la connaissance difficile du fait des différences de réglementation et de droit commercial.

2. LA MONDIALISATION PEUT DETRUIRE LA CONNAISSANCE EN ACCELERANT A OUVRANCE SA CREATION

- Durée réduite des connaissances dans le temps : obsolescence rapide des connaissances : baisse du surplus lié à ces connaissances.
- Trop de connaissances ? quelle utilité économique et sociale ? capacités cognitives de traitement de ces informations, source ou non de connaissances nouvelles ?

B. LA MONDIALISATION PEUT MENER A UNE UTILISATION SOUS-OPTIMALE DES CONNAISSANCES

1. LA CONNAISSANCE EST UN BIEN PUBLIC AUQUEL IL EST DIFFICILE DE FIXER UN PRIX

- Problème pour fixer le prix d'une connaissance
 - Le vendeur, en cédant une connaissance n'y renonce pas lui-même ; la connaissance lui est définitivement acquise.
 - L'acheteur n'a pas besoin d'acheter plusieurs fois une même connaissance, même s'il compte l'utiliser plusieurs fois.
 - L'acheteur ne peut réellement évaluer la connaissance qu'il pourrait acquérir sans l'acquérir effectivement.
- Problème de la tarification de la connaissance (Arthur Pigou (1932), Ronald Coase (1960)) et le risque important de « passager clandestin ». Or dépôt des brevets au niveau mondial n'existe pas : difficile de protéger une connaissance de manière optimale dans un contexte mondialisé (en alliant à la fois incitation à la création de la connaissance/protection de la

connaissance et diffusion de la connaissance pour ne pas léser autrui) => compromis difficile à trouver.

2. LA MONDIALISATION PEUT ALORS FAVORISER DES COMPORTEMENTS DE PASSAGERS CLANDESTINS, OPPORTUNISTES

- Espionnage industriel, utilisation anti-concurrentielle des brevets. Exemple : les multinationales en déposent le plus possible, en achètent par paquet, afin de retarder l'entrée de leurs concurrents sur le marché ou afin de les déstabiliser.
- Problème de la fuite des cerveaux. Exemple : au Ghana, les médecins émigrent vers l'Europe de l'Ouest ou les Etats-Unis mais des politiques visent désormais à les inciter à transmettre leurs connaissances aux étudiants de leur pays d'origine en leur fournissant de l'information, voire du matériel (plutôt que de leur demander de rentrer dans leur pays d'origine).

Conclusion : une polarisation de la connaissance au niveau mondial ? du fait des mécanismes marchands de la connaissance, des effets cumulatifs de création de la connaissance et des économies d'échelle dans la production de la connaissance : fracture de la connaissance au niveau mondial ?

